

Joint Helpdesk (Service d'assistance conjoint)

Soutenir la mise en œuvre de la Déclaration d'Amman et de Berlin sur l'inclusion du handicap à l'échelle mondiale

La **Déclaration d'Amman et de Berlin** sur l'inclusion du handicap à l'échelle mondiale est un résultat significatif du Global Disability Summit (GDS) 2025. Plus de 100 gouvernements et organisations soutenant la Déclaration, elle a le potentiel de représenter un jalon dans la réalisation des droits de personnes handicapées dans la coopération internationale. Ceci s'applique notamment à l'objectif «**15 pour cent pour les 15 pour cent**», le tout premier objectif quantifiable pour la coopération au développement incluant le handicap.

Les pays bénéficiaires d'APD ayant approuvé la Déclaration montreront la voie en atteignant l'objectif de 15 pour cent dans leur pays. La mise en œuvre de la Déclaration s'inscrira dans la lignée d'instruments existants au niveau du pays sans mettre en place des structures supplémentaires de suivi ou de financement.

Un **Joint Helpdesk** (JHD – Service d'assistance conjoint) a été mis en place pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration. Le JHD est composé de la **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH** – l'agence allemande chargée de la coopération internationale –, mandatée par le **Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)**, le **United Nations Global Disability Fund (UNGDF)** (Fonds mondial des Nations Unies pour les personnes handicapées), le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** et l'**International Disability Alliance (IDA)**. Un secrétariat, hébergé par la GIZ, coordonnera le JHD. Ce secrétariat a été mandaté par le Secrétariat du GDS afin d'inclure les activités du JHD dans les efforts plus larges de suivi du GDS 2025. Le JHD est devenu opérationnel en septembre 2025, celui-ci étant actuellement sécurisé jusqu'à la mi-2026 au moins.

Le JHD propose les services suivants:

- ✓ **collecte de données et analyse:** fiches de données sur les pays bénéficiaires de l'APD fournissant un aperçu de l'état de l'inclusion du handicap dans le portefeuille d'APD et des donateurs présents (Country Data Briefs, en anglais);
- ✓ **formations standardisées:** proposées dans le monde entier soit avec formateur ou en autonomie, portant sur l'objectif de 15 pour cent de la Déclaration, le marqueur d'inclusion du handicap du CAD de l'OCDE et l'inclusion du handicap dans les programmes internationaux de développement;
- ✓ **services de conseil spécifiques aux pays à la demande:** adaptés aux requêtes, conçus et fournis en consultant étroitement les structures existantes de coopération au développement.

Concernant les services de conseil spécifiques aux pays, le JHD appliquera un **modèle de point focal par pays** (à la demande et sans personnel détaché), dans lequel la GIZ, UNGDF ou/et UNICEF est chef de file au sein de chaque pays spécifique et travaille avec une organisation chef de file nationale de personnes handicapées, la coordination étant assurée par l'IDA.

Le secrétariat peut être contacté à l'adresse gds-declaration@giz.de.